



**FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE NATATION**



**COMMISSION DU STATUT DU SPORTIF, DE L'AGRÉMENT DES AGENTS SPORTIFS  
ET DE LA QUALIFICATION DES CADRES SPORTIFS**

**PROCÈS VERBAL N° 03/2021-2022**

**Réunion tenue Vendredi 10 juin 2022 via (ZOOM & WhatsApp).**

**Membres présents :** M. Mourad KALI – Mme Rachida KHAYAT – M. LAMMANI  
Abdelghani- M. Abdelkrim HAIMER, Mr. Omar SAIDI.

La séance est ouverte à 22 h 30 min

**Ordre du jour**

- 1. Mise a jours des licences FRMN au 31/05/2022**
- 2. Recensement des dirigeants/association sportive**
- 3. 01 dossier de transfert**

\*\*\*\*\*

**1/ - Mise a jours des licences FRMN au 22/03/2022 :**

Les membres de la commission sont mis d'accord sur la mise a jours de l'état des licences de la FRMN au 31/05/2022, (voir présentation en pièces jointes).

\*\*\*\*\*

**2/- Recensement des dirigeants/ association**

Pour les ligues : MARRAKECH Safi, Rabat-Kenitra et LAAYOUNE SAKIA Hamra : le filtrage des dirigeants de la catégorie SENIOR est terminé pour toutes les associations, il sera objet de mise a jours mensuel.

Concernant les ligues : Fes-Meknes et Casablanca-Settat une intervention au niveau des présidents des dites ligues finaliser le recensement des dirigeants de la catégorie senior et la commission a fixée le 30/06/2022 comme dernier délais pour ce recensement.

**3/- Un dossier de transfert :**

La commission a reçu un dossier de transfert qui n'est pas traité suite à l'article 201.2 des règlements généraux de FRMN :

**Article 201.2 :** Périodes de changement d'association

- 1- Le changement d'association est autorisé en deux périodes par saison sportive (début de la saison et après le championnat d'hiver).
  - 2- Les dates des deux périodes sont fixées au début de chaque saison par communiqué de la FRMN.
- Décision commission et CD FRMN : Tout dossier de transfert prévenant hors les périodes fixés par FRMN ne sera pas accepté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est Levée à 23 h 30 mn.

**Le Président de la commission**

Mourad KALI

**Le Secrétaire de la commission**

Rachida KHAYAT